



Ville d'Helsinki
BUREAU DE L'ÉDUCATION SCOLAIRE

HELSINGIN KAUPUNKI

Kasvatus ja koulutus

**INSCRIPTION POUR LA LANGUE
MATERNELLE/LANGUE PARLÉE A LA MAISON OU
LANGUE ÉTRANGÈRE APPRISSE À L'ÉTRANGER**

- Enseignement de la langue maternelle de l'élève ou langue étrangère parlée à la maison (pas le finnois ou le suédois)
 Enseignement de la langue romani
 Enseignement de la langue sami
 L'entretien de la langue étrangère des élèves finnophone et suédophone qui sont rentrés en Finlande de l'étranger

Nom et nom de famille de l'élève		Code de sécurité sociale
Adresse		Langue maternelle
Nom de l'école		Classe
Langue choisie à apprendre (une langue seulement)		
Nom du parent		Numero de téléphone
Adresse		Courrier électronique
Nom du parent		Numero de téléphone
Adresse		Courrier électronique
Date de signature du parent	Nom et signature du parent	
Date de signature du parent	Nom et signature du parent	

KASKO 73 INSCRIPTION POUR LA LANGUE MATERNELLE/LANGUE PARLÉE A LA MAISON OU LANGUE ÉTRANGÈRE APPRISSE À L'ÉTRANGER 2.10.2017

Les élèves ci-dessous peuvent s'inscrire:

1. élèves d'origine immigrée dont la langue maternelle n'est pas le finnois ou le suédois
2. élèves dont à la maison on parle une autre langue que le finnois ou le suédois
3. élèves roms (tsiganes)
4. élèves samis (lapons)
5. élèves finlandais expatriés qui ont appris une langue étrangère à l'étranger, si la langue apprise n'est pas la langue d'enseignement de l'école.

L'enseignement n'est pas obligatoire, et on organise pendant la journée scolaire de l'élève, mais pas en même temps quand on a des matières communes à tous les élèves.

L'enseignement peut prendre lieu dans une autre école. En ce cas on peut faire une demande de billet de transport.

L'élève peut participer seulement à un enseignement de langue.